



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Route de Savoie 54
CH – 1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01
chancellerie@conthey.ch

PROCEDURE de demande d'une autorisation d'exploiter pour l'hébergement et la restauration

Remplir le formulaire « DEMANDE d'une autorisation d'exploiter » en deux exemplaires

Lien : <https://www.vs.ch/web/sict/hebergement-et-restauration>

Les documents suivants sont à joindre :

- ✓ **L'extrait du casier judiciaire**, délivré dans le mois précédant la demande
- ✓ **La preuve de réussite de l'examen cantonal obligatoire** ou être au bénéfice d'une formation ou d'une expérience professionnelle reconnue
- ✓ **L'extrait du Registre du Commerce** délivré, dans les trois mois précédant le dépôt de la demande ainsi qu'un **contrat de travail**, si le requérant travaille pour une société
- ✓ Une copie du **bail à loyer**, si locataire
- ✓ **Extrait du registre des poursuites** du domicile du requérant délivré dans les 3 mois précédant le dépôt de la demande (si le domicile du requérant se situe hors canton ou a été situé hors canton au cours des 5 années précédentes, la demande doit être accompagnée d'un extrait du registre des poursuites de chaque office des poursuites et faillites compétent)
- ✓ **Certificat de capacité pour l'exercice des droits civils**, délivré dans les 3 mois précédant le dépôt de la demande (à requérir auprès de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte [APEA])

Les locaux et emplacements doivent être conformes aux prescriptions en matière d'aménagement du territoire, de constructions, de denrées alimentaires et de protection de l'environnement.

Le requérant contactera les services suivants :

Admin. communale de Conthey, services des constructions, chargés de sécurité.

Chargé de sécurité AEAI : Tél. 027/345.56 60 – email : urbanisme@conthey.ch

Service des constructions (seulement si nouveau bâtiment construit) : Tél 027/345 56 50 – email : urbanisme@conthey.ch

Admin. cantonale, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Inspectorat

Inspecteur cantonal des denrées alimentaires

Michel REY : Tél. 027/606.49.71 - e-mail : laboratoire@admin.vs.ch

: Rue Pré-d'Amédée 2, C.P. 478, 1950 Sion

Votre dossier sera traité comme suit :

Réception par Chancellerie du dossier complet, publication au bulletin officiel, avec un délai de 30 jours pour les observations. La décision du Conseil municipal vous sera transmise par lettre recommandée.